

certifié conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AGH		Néant ☐				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062023	Exercice N-1 clos le 30062022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	209	214				
			215					
			217					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	508 249	396 009		
	Production immobilisée *			222	42 000	(12 727)		
	Subventions d'exploitation reçues			224				
Autres produits			226					
			230	1 654	297			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	551 903	383 579		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	216 017	98 025		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 3 527 - immobilier :)			242	68 471	49 379		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	2 623	244	4 813	6 564		
	Rémunérations du personnel *			250	113 339	120 546		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	44 203	44 473		
	Dotations aux amortissements *			254	1 355	814		
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	7	131		
		260						
		Total des charges d'exploitation (II)			264	448 206	319 933	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	103 697	63 646		
	Produits financiers		(III)	280				
	Produits exceptionnels		(IV)	290		2 750		
	Charges financières		(V)	294	548			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	6 089	733
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	21 693	13 378	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	75 367	52 285		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	75 367	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	22 315			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	6 089	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
ZFA NG (44. quatuordecies)		345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993		
Zone franche urbaine (44. octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44. terdécies)	127				
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle -nulle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	103 771	354	
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	103 771	372	
				Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		SAS AGH		15 AVENUE PAUL VAILLANT		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		93120 LA COURNEUVE						
SIRET		7 9 4 3 6 2 8 9 7 0 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30062023		30062022		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	52 124	030	16 666	35 458	233	
	Immobilisations financières* (1)	040	975	042		975	975	
	Total I (5)	044	53 099	048	16 666	36 433	1 208	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	42 000	052		42 000	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	(25)	066		(25)		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	340 171	070		340 171	300 301
			072	17 907	074		17 907	55 102
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	49 502	086		49 502	47 982	
	Charges constatées d'avance *	092	533	094		533	364	
	Total II	096	450 088	098		450 088	403 749	
	Total général (I + II)	110	503 187	112	16 666	486 522	404 958	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 000		7 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		700		700		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		265 154		212 868		
	Résultat de l'exercice	136		75 367		52 285		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		348 221		272 854		
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		48 371		24		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				21 704		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		39 065		31 476		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 12 468)	172		50 865		78 901		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		138 301		132 104			
Total général (I + II + III)	180		486 522		404 958			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	975	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	36 188		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	36 580		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
794 362 897 00025 RCS BOBIGNY

-:-:-:-:-

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Mars 2024

-:-:-:-:-

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est réunie afin de rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2023 et de soumettre à l'approbation de l'associé unique les comptes annuels dudit exercice.

RAPPORT GENERAL

Aucun changement de méthode d'évaluation, ni aucune modification de méthode de présentation n'est survenue au cours de l'exercice.

La répartition du capital n'a pas été modifiée au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne contrôle aucune autre société, directement ou indirectement.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activités en matière de recherche et développement :

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023

Examen des comptes et résultats :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2023, le chiffre d'affaires net de l'exercice s'élève à la somme de 508.249,00 €, contre 396.009,00 € pour l'exercice clos au 30 Juin 2022.

Le montant des achats de matières premières s'élève à la somme de 216.017,00 € contre 98.025,00 € pour l'exercice clos au 30 juin 2022.

H G

Le montant des autres charges externes s'élève à 68.471,00 € contre 49.379,00 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes assimilés s'élève à la somme de 4.813,00 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à un montant de 113.339,00 € contre 120.546,00 € pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à la somme de 44.203,00 € contre 44.473,00 € l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 1.355,00 €.

Le montant des autres charges s'élève à 7 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se décomposent ainsi comme suit :

- Achats de matières premières	216.017 €
- Autres charges externes	68.471 €
- Impôts taxes et versements assimilés.....	4.813 €
- Salaires et traitements	113.339 €
- Charges sociales.....	44.203 €
- Dotations aux amortissements	1.355 €
- Autres charges	7 €
TOTAL	448.206 €

Les charges d'exploitation se sont ainsi élevées à la somme de 448.206,00 €.

Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 103.697,00 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à hauteur de - 6.089,00€.

L'impôt sur les bénéfices s'élève quant à lui à la somme de 21.693 €.

Finalement, les comptes de la Société ont été arrêtés sur un bénéfice comptable à hauteur de 75.367,00€.

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat et Annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **75.367,00 €**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau », qui après affectation serait ainsi créditeur de 340.520,63 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient créditeurs de 348.221,00€.

Distributions antérieures de dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Rémunération du Président :

Nous vous indiquons que la rémunération de votre Président s'est élevée à la somme de 23.730,96 euros brute.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de celles visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2023 entre la Société et Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H », seul associé.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H

A. G. H.
15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
Tél : 06 80 18 73 10
794 362 897 RCS BOBIGNY

« A.G.H »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
794 362 897 00025 RCS BOBIGNY

- - - - -

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 MARS 2024
--

- - - - -

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars, à 14h00,

Monsieur Hocine GHERBI, seul associé détenant les 70 actions composant le capital social de la Société « A.G.H », est présent au siège social, sis 15, Avenue Paul Vaillant Couturier – 93120 LA COURNEUVE.

Monsieur Hocine GHERBI, Président de la Société « A.G.H » a entendu mettre en œuvre une assemblée générale ordinaire ce jour afin d'approuver les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2023.

Monsieur Hocine GHERBI se présente ainsi ce jour au siège social afin de prendre les décisions suivantes, relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2023 :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes et des charges non déductibles

Quitus à la gérance

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2023, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable à hauteur de 75.367 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Quitus entier, définitif et sans réserve est donné à Monsieur Hocine GHERBI en sa qualité de Président, pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2023.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 Juin 2023 s'élevant à la somme de 75.367 €, en totalité au poste de report à nouveau figurant au passif du bilan.

H G

TROISIEME DECISION
Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

L'associé unique constate en application de l'article L 243 bis du Code Général des Impôts qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION
Conventions entrant dans le champ d'application
de l'article L 227-10 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, il n'existe aucune convention entre la Société et son associé unique, Monsieur Hocine GHERBI, qui est également son Président.

CINQUIEME DECISION
Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal que l'associé unique a signé après lecture.

Monsieur Hocine GHERBI
Président de la Société A.G.H

A. G. H.
15, Avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE
Tél : 06 80 18 73 10
794 362 897 RCS BOBIGNY